

Appel à propositions artistiques

Volet professionnel - Spectacles "Junior"

Introduction

Le Collectif d'Improvisation du Léman (CIL) est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et dont l'objet est la promotion et la pratique des arts improvisés, et notamment du théâtre d'improvisation. Elle est basée sur les bords du Lac Léman à Thonon-Les-Bains, en Haute-Savoie.

Créé en 2011, le CIL compte une soixantaine de membres répartis pour moitié sur la section "Adultes", et sur les sections enfants et juniors pour l'autre moitié.

Entre 2013 et 2019, le Collectif a organisé plusieurs éditions de son festival d'impro. D'abord centré sur le catch, le festival a opéré une mutation en 2015 avec une orientation sur des formats alternatifs, et l'improvisation de rue. Le CIL a également mené pendant plusieurs années l'ImproTeen festival, une magnifique rencontre autour de l'improvisation junior qui a permis aux jeunes venus de toute la France de tâter la scène avec d'autres perspectives improvisées que le match et le catch.

La pandémie de Covid-19 a mis un terme à nos festivals sous leur forme originale, mais considérant que la période de rémission est terminée, il est grand temps de reprendre les festivités.

Ainsi, le CIL organisera les 17, 18 et 19 Mai 2024 une nouvelle version de son festival, donnant une place à la fois aux spectacles juniors et adultes.

Ce festival réunira en plus des sections adultes et junior du CIL, une quarantaine d'invités et des comédiens et metteurs en scène professionnels et amateurs.

Le festival s'articulera ainsi :

- Le vendredi 17 Mai au soir : Tournoi de catch impro intergénérationnel avec nos invités
- Les samedi 18 et dimanche 19 Mai :
 - de 8h30 à 15h30 : Ateliers de préparation menés par les coaches (3 ateliers en parallèle maximum) ayant remporté les différents appels à projets, dont celui-ci.
 - 15h45 - 16h45 : Réservé à une performance dans l'espace public, junior ou adulte (optionnelle)
 - 17h00 - 18h15 : Spectacle Court 1 (priorité aux spectacles juniors)
 - 18h30 - 19h45 : Spectacle Court 2 (Junior ou adulte)
 - 20h30 - 22h45 : Spectacle long 1 (Adulte)
 - 22h30 - ??? : Fiesta entre improvisateurs !

Dans ce cadre, le CIL lance un appel à propositions auprès des professionnels de l'improvisation théâtrale francophone, dont le but est de donner l'opportunité aux improvisateurs du CIL et à leurs invités de se former sur des formats d'impro originaux, de nouvelles techniques ou de nouveaux outils, et de mettre les enseignements à profit en jouant le soir même.

Nature attendue de la proposition artistique

Le CIL souhaite recevoir des propositions de professionnels du spectacle expérimentés ou spécialisés dans l'improvisation théâtrale, pour présenter des spectacles ou performances publiques improvisés dans des formats originaux, innovants, décalés ou expérimentaux, et qui auront pour vocation d'emmener les improvisateurs coachés dans les retranchements de leur engagement sur scène, de leur spontanéité, de leur imagination, de leur expression corporelle.

Le CIL souhaite pouvoir proposer des spectacles :

- "**courts**", d'une durée de 45mn à 1h sans entr'acte, sur les créneaux de l'après-midi.
- ou "**longs**", d'une durée de 1h30 à 1h45 avec un entr'acte, sur les créneaux du soir.

Ces spectacles peuvent prendre la forme d'une prestation sur scène (Lieu du spectacle : Salle de spectacle de la maison des associations de la ville de Thonon-Les-Bains, Avenue de la Grangette, 74200 Thonon Les Bains. Capacité : 160 places) , ou dans l'espace public¹ sur le territoire de la ville de Thonon-Les-Bains.

La préparation à ce spectacle doit pouvoir être réalisée par un atelier de **6 heures maximum** avec les improvisateurs qui le joueront.

Les comédiens improvisateurs qui seront formés sur ce spectacle sont des jeunes gens de **15 à 18 ans**, affichant au minimum une expérience de 2 années d'improvisation, et au minimum 2 passages sur scène.

Les professionnels souhaitant soumettre une proposition de spectacle ou de performance devront envoyer par mail à improleman@gmail.com, **d'ici le Dimanche 28 Janvier 2024 dernier délai** un dossier :

- Décrivant le spectacle ou la performance à produire de manière détaillée : Intention artistique, durée, nombre minimum/maximum de comédiens, de figurants, jauge public etc...
- Indiquant l'expérience du professionnel dans le domaine de l'improvisation théâtrale de manière générale, et sur le spectacle proposé en particulier : Date de création, nombre de représentations déjà exécutées, lieux dans lesquels le spectacle a déjà été joué.
- Fournissant, quand cela est possible, un dossier de presse ou des articles sur le spectacle, ou des extraits de captation vidéo (Bien évidemment, un spectacle qui n'a jamais été joué n'a aucun de ces éléments, mais sera évalué par le comité de sélection avec tout autant d'intérêt que les autres spectacles!)
- Décrivant les prérequis pour les comédiens qui joueront ce spectacle, en termes d'expérience, de condition physique, de tenue, d'accessoires personnels.
- Détaillant les prérequis techniques : Décors et accessoires, sonorisation, plan de feu² spécifique si nécessaire pour les spectacles en salle.
- Indiquant le nombre maximum de participants à l'atelier de préparation à ce spectacle
- Indiquant le prix forfaitaire taxes comprises qui sera facturé par l'entrepreneur du spectacle (compagnie ou société de production, laissée à la discrétion du professionnel - voir ci-dessous "conditions de rémunération"), et joignant de manière facultative un exemple de contrat.

Toute précision qui serait nécessaire à la réponse avant de soumettre le dossier de proposition pourra être envoyée au CIL, également par e-mail, à la même adresse.

¹ Les demandes d'autorisation d'utilisation de l'espace public seront formulées par le CIL auprès de la police municipale de Thonon-Les-Bains après détermination des lieux à utiliser. L'autorisation de l'utilisation de l'espace public ne pouvant être garanti, une clause d'annulation de spectacle devra être définie dans le contrat établi entre le CIL et l'entrepreneur du spectacle.

² Les adaptations du plan de feu standard devant être exécutées dans le cadre d'une prestation payante additionnelle, par une société externe habilitée à travailler sur les équipements scéniques fournis par la maison des associations, le prix de cette prestation sera ajoutée dans la grille d'évaluation des spectacles sur le volet "prix".

La soumission d'une réponse à cet appel à propositions vaut acceptation des conditions ci-dessous

Comité de sélection

Un comité de sélection, composé de 4 membres du conseil d'administration et de 2 improvisateurs de la section junior du CIL, procédera à une évaluation des dossiers reçus entre le 29 Janvier et le 11 février 2024, rendue la plus objective possible selon le système de notation suivant :

Grille de notation des propositions

- Pertinence de la proposition sur les aspects découverte, développement des compétences et des techniques de jeu des improvisateurs, **pour 40% de la note.**
- Originalité du format, **pour 25% de la note.**
- Niveau de contraintes techniques et organisationnelles **pour 20% de la note.**
- Rapport qualités artistiques / prix de la prestation **pour 15% de la note.**

Les professionnels ayant soumis un dossier seront notifiés de leur sélection au plus tard le 5 Février 2024.

Conditions de rémunération

La prestation du professionnel devra inclure :

- L'exécution de l'atelier visant à préparer le spectacle (6 heures maximum)
- La participation à la représentation du spectacle sur scène ou dans l'espace public, selon le cas et selon le planning du festival.

Les temps de présence sur le festival non travaillés ne sont pas rémunérés, mais le Collectif d'Improvisation du Léman prendra évidemment à sa charge les frais de transport et d'hébergement du professionnel pour toute la durée du festival (voir la section "Conditions logistiques").

Le Collectif d'Improvisation du Léman n'a plus la qualité d'association employeur, et n'est plus en mesure de rémunérer les artistes avec des cachets. Le professionnel devra donc passer par une société de production qui sera chargée de lui verser le cachet correspondant à sa prestation, et qui facturera le Collectif d'Improvisation du Léman sur la base d'une prestation forfaitaire.

Conditions logistiques

Présence au festival

La présence du professionnel est vivement souhaitée sur toute la durée du festival, afin d'échanger avec les improvisateurs présents, idéalement à partir du vendredi 17 mai en milieu d'après midi, jusqu'au dimanche 19 mai au soir.

Néanmoins, si d'autres contraintes devaient limiter la possibilité de présence du professionnel à une seule journée, il convient de le préciser dans la réponse.

Conditions de transport

Les professionnels résidant à moins de 150km de Thonon-Les-Bains et choisissant de venir réaliser leur prestation au Festival en voiture seront remboursés sur la base du barème fiscal français pour le remboursement de leur trajet aller-retour vers Thonon. Néanmoins, le barème est **plafonné** à une puissance fiscale de 6cv, soit 0,665€ par km.

Au-delà de 150km, les conditions de transport seront convenues entre le CIL et le professionnel, avec une préférence pour le train quand la durée de déplacement n'excède pas 3 heures de gare à gare. Au-delà, l'utilisation du transport aérien vers et depuis Genève pourra être envisagée.

Le transfert depuis et vers les gares ou les aéroports :

- Est pris en charge par le professionnel, entre son domicile et la gare ou l'aéroport, puis remboursé aux frais réels sur justificatif dans la limite de 60 Euros.
- Est organisé par le CIL entre la gare ou l'aéroport et le lieu du festival et/ou de l'hébergement.

Une fois les billets de train ou d'avion réservés, les frais qui s'appliquent dans le cadre d'un changement de réservation, qu'il soit dû à une contrainte personnelle ou professionnelle, ne sauraient être pris en charge par le CIL.

Hébergement et restauration

L'hébergement est organisé par le CIL, selon le cas :

- Dans des hébergements privés, en chambres individuelle
- En hôtel 2*

Les hébergements incluent la nuitée et le petit déjeuner.

Les repas de midi et du soir sont pris collectivement sur le lieu du festival.

Le professionnel indiquera éventuellement un régime spécial, s'il y a lieu, afin qu'un menu adapté puisse être proposé.

Des collations et boissons chaudes et fraîches seront proposées gratuitement aux professionnels, animateurs, et au staff tout au long du festival.

Aucun remboursement de repas pris hors des conditions du festival ne pourra être pris en charge par le CIL.
